

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	21 septembre 2020	Séance du : 29 septembre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	Votes : 44	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

Objet : Eau et assainissement - Demande de subventions - Réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement Tranche 2 - Saint Félix de Lodez

Monsieur RODRIGUEZ rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais a voté favorablement, en Juillet 2016, pour une prise de compétence eau et assainissement dès le 1^{er} Janvier 2018.

Parmi les communes du Clermontais concernées par ce transfert de compétence, se trouve la commune de Saint Félix de Lodez dont les services eau potable et assainissement étaient gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille. Ce syndicat avait engagé la réalisation des schémas directeurs d'eau et d'assainissement à l'échelle des 8 communes qui le composaient.

Ces schémas directeurs d'eau et d'assainissement des eaux usées ont été finalisés en 2019). Suite à ces études, un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement a été établi.

Les schémas témoignent, sur la commune de Saint Félix de Lodez, d'une forte sensibilité des réseaux d'assainissement aux Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), et d'un Indice Linéaire de Perte global sur le réseau d'eau potable du centre ancien de 14,8 m³/j/km.

Dans l'optique de réduire les fuites et donc de limiter l'impact sur la ressource en eau potable, la Communauté de communes s'est engagée dans un plan d'actions visant à remplacer ou renforcer les réseaux les plus fuyards.

L'objectif du programme de travaux est de maintenir un rendement correct des réseaux d'eau potable, en conformité avec la législation, en réparant rapidement les fuites afin de retrouver et maintenir un rendement conforme au décret du 27 janvier 2012.

Les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des 2 tranches sont une des priorités des Schémas Directeurs d'Alimentation d'Eau Potable (SDAEP) et d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU).

Pour les secteurs faisant l'objet de la présente demande de subvention (Avenue Marcellin Albert et Avenue de l'Enclos), le gain théorique attendu après la réalisation des travaux en termes de réduction de fuites serait de 3 069 m³/an.

Les travaux projetés prévoient également la création des ouvrages de collecte des eaux usées (canalisation principale et branchements) sur le secteur concerné.

La Communauté de communes a engagé en 2019 une première tranche de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et souhaite enchaîner sur la 2ème tranche en 2021.

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de cette Tranche 2 sont estimés à **459 434,70 € HT**.

Le montant des travaux sont évalués à :

- 197 895,70 € HT pour la réhabilitation du réseau eau potable.
- 261 539 € HT pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

Il est proposé :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur les secteurs de l'Avenue Marcellin Albert et Avenue de l'Enclos à Saint Felix de Lodez :
 - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 197 895,70 € HT
 - la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 261 539€ HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOPTÉ les projets de travaux suivants à réaliser sur les secteurs de l'Avenue Marcellin Albert et Avenue de l'Enclos à Saint Felix de Lodez, tels que décrits ci-dessus,

S'ENGAGE à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon,

SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.